



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CAPRAIS, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard MOLLO.

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Présents : Denis CHAMBON, Marie-Line CLAME, Fabien GRANIER, Colette LECOQ,
Bernard MOLLO.

Absents excusés : 1 Bernard de NICOLAY

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Denis CHAMBON

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

Objet :

**Vente d'herbe
2022-2023**

D 2022 04 01

Vente d'herbe 2022-2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 29 juin 2015, il convient
de choisir le nouveau bénéficiaire pour le contrat de vente d'herbe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE, à l'unanimité, de maintenir le tarif à 50€ l'année.
- DECIDE, à l'unanimité, de la mise en place d'un nouveau contrat de vente d'herbe au profit de
Monsieur Olivier BOUTONNET.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de Vente d'herbe 2022-2023 avec
Monsieur Olivier BOUTONNET.

Fait et délibéré en Mairie, le 16 septembre 2022
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MOLLO



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Affiché et Mis en ligne le :